Voici ce que disent <u>Louis GILLE</u>, <u>Alphonse</u> <u>OOMS</u> et <u>Paul DELANDSHEERE</u> dans *Cinquante mois d'occupation allemande* (Volume 3 : 1917) du

JEUDI 29 NOVEMBRE 1917

A partir d'après-demain, samedi, 1^{er} décembre, nous subirons au point de vue de l'éclairage, le soir et la nuit, le régime de l'étape (**Note**). M. Hurt, « generalleutnant » et «gouverneur von Brüssel und Brabant» ordonne :

« Au moment de l'éclairage, toutes les ouvertures (fenêtres, portes, abat-jour, etc.) que présentent les artificiellement à éclairés l'intérieur endroits (logements, paliers, ateliers, fabriques, bâtiments restaurants, cafés, etc.), peu importe qu'elles soient orientées vers la rue, la cour, le jardin ou autrement, devront être masquées par des persiennes, d'épais rideaux, un enduit sombre ou de toute autre façon, de telle sorte que la lumière ne puisse plus percer. Il est fait exception en ce qui concerne les vitrines des magasins, où pourra brûler une lumière peu intense ; encore devrat-elle être masquée vers le haut et sur les côtés.

Tout éclairage en plein air ou devant les fabriques, hôtels, cinémas, etc., est défendu.

Les administrations communales auront à limiter et à masquer l'éclairage de la voie publique conformément aux instructions détaillées de la «Kommandantur» locale.

Tous les véhicules circulant dans l'obscurité sur la

voie publique pourront être éclairés. L'éclairage des voitures des tramways électriques devra être masqué conformément aux instructions détaillées de la « Kommandantur » locale.

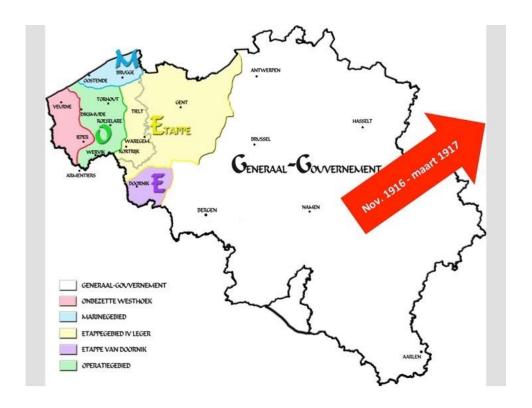
Les dépôts sur la voie publique, les endroits dépavés, en un mot tout ce qui est de nature à entraver la circulation, devra être suffisamment éclairé tant que durera l'obscurité. »

Le gouverneur explique, par une affiche, que cette mesure est prise dans l'intérêt des habitants, pour mieux les mettre à l'abri des mauvais coups nocturnes des aviateurs français et anglais! Voilà un souci de nos existences auquel nous n'étions pas habitués. La vérité est que Bruxelles ne court aucun danger d'être bombardé par les Alliés, mais que les Allemands construisent aux portes de Bruxelles, entre Dieghem et Evere, un immense champ d'aviation qui court le plus grand risque de recevoir la visite de leurs ennemis. Dans l'espoir de les dépister la nuit, le général Hurt décide que nous vivrons jusqu'à la fin de la guerre dans des ténèbres épaisses.

Notes de Bernard GOORDEN.

Nous reproduisons une carte de l'*Etappengebiet* (« *territoires de l'Etape* ») en Belgique pendant la première guerre mondiale de 1914-1918, pour la période de novembre 1916 à mars 1917 :

http://www.lessines-14-18.be/wp-content/uploads/2015/05/cartegvtgeneral.jpg



Nous l'avons trouvée dans « Les déportations à Lessines, un cas particulier ? » : http://www.lessines-14-18.be/?p=630